

AGDE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

RÉOUVERTURE DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Par délibération du Conseil Municipal, en date du 28 février 2017, la procédure de révision générale du PLU d'Agde a été prescrite. Celle-ci a défini les objectifs poursuivis par la procédure, mais aussi les modalités de la concertation du public.

Une première clôture de la concertation a eu lieu le 18 mars 2025. Toutefois, celle-ci a été relancée.

RAPPEL DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

POUR S'INFORMER



- Se rendre dans l'onglet « Urbanisme » du site de la Commune : <https://www.ville-agde.fr/la-mairie/urbanisme/plu-revision>

POUR DONNER SON AVIS

- Mise à disposition d'un registre en Mairie, aux jours et heures d'ouverture
- Possibilité d'écrire à Monsieur le Maire, à l'adresse de la Mairie



À l'issue de la concertation, la Commune arrêtera le projet de révision générale du PLU d'Agde et tirera le bilan de la concertation, faisant état des modalités préalablement définies et des conditions effectives de la concertation. Celui-ci a pour objet de présenter une analyse synthétique de l'ensemble des contributions recueillies et des éléments de réponse de la Commune. Ce bilan sera l'occasion de tirer les enseignements de la concertation, de livrer les engagements de la Commune, ou encore d'alimenter et d'affiner le projet de révision générale du PLU d'Agde.